

**Lundi 8 juin – après-midi**  
**Tourbière du Peuil [38]**

**Le site**

La mise en place de la tourbière fait suite à l'arrachement et au glissement d'une partie de la falaise calcaire du Vercors qui surplombe le secteur ; un lac glaciaire s'est ensuite développé en s'appuyant sur la moraine (terrasse de kame). Son comblement progressif a abouti à la tourbière actuelle. Les références des anciens à un « lac » sont en revanche plus incertaines : une pièce d'eau a-t-elle existé récemment ? Si oui, quand et pourquoi a-t-elle disparu ?

Une perte karstique permet la fuite de l'eau... et des têtards ! Un essai de traçage a été réalisé pour tenter de trouver les résurgences des pertes, sans succès.

Des vieux drains existent aussi sur le site.

**Statut**

Le site est classé en Espace Naturel Sensible départemental, procédure instaurée d'après les lois de 1985 et 1995 qui instaurent un budget pour les ENS (taxe sur les permis de construire) et créent des zones de préemption.

On dénombre 30 ENS en Isère (choisis en 1999) ; mais les aides du Conseil général concernent aussi 200 sites d'importance locale, ainsi que les Réserves Naturelles et divers autres petits sites.

Des schémas directeurs des ENS de l'Isère ont été établis en 2003, 2006 et 2009.

Les priorités du Conseil général pour les ENS étaient les tourbières, les zones alluviales et les zones humides en général.

L'action s'est faite

1/ par acquisition de terrains

2/ par la mise en place de travaux de conservation (maîtrise d'ouvrage par le Conseil Général)

3/ par la gestion des sites, réalisée par des techniciens ENS avec des prestataires associatifs (AVENIR, Lo Parvi) ou autres (communautés de communes, PNR...).

La tourbière du Peuil a fait l'objet d'un plan de préservation et d'interprétation sur 5 ans.

Historiquement, la zone avait d'abord été mise en avant par la FRAPNA dans les années 80 ; en 89, une zone de préemption est mise en place, mais elle se heurte à un problème foncier : le site correspond en effet à une grosse indivision (30 propriétaires). L'acquisition du cœur du site en 2005 a finalement rendu l'action possible.

AVENIR ayant déjà rédigé un plan de préservation, l'intervention a donc pu se faire immédiatement après l'acquisition.

L'un des problèmes rencontrés par le gestionnaire est lié à la fréquentation (proximité de l'agglomération grenobloise) ; il a entraîné la mise en place de barrières permettant de délimiter les

secteurs sensibles. Le problème du stationnement (pas de parking à proximité) n'a en revanche pas trouvé de solution à l'heure actuelle.

Un sentier a également été créé. En été, 2 animateurs recrutés par le CG 38 sont présents sur le site, où ils jouent un rôle d'accompagnement du public, de surveillance de la fréquentation et de suivi des milieux.

### **Connaissance & gestion**

Le bureau d'études GINGER Environnement a été mandaté pour réaliser une étude hydrogéologique devant permettre de répondre à cette question et de cerner le fonctionnement du site.

Elle a permis de mettre en évidence que la tourbière n'était pas alimentée par des sources, mais uniquement par les précipitations et la partie du ruissellement non infiltrée sur le bassin versant topographique (qui correspond donc au bassin versant réel dans ce cas).

Deux seuils ont été mis en place pour tenter de retenir l'eau sur le site : l'un est utile en hautes eaux, l'autre toute l'année. Hauts de 50 cm environ, ils ont été réalisés avec de la tourbe prélevée sur le site. Le 2<sup>e</sup> comporte aussi des blocs calcaires en plus de la tourbe. Une échelle limnimétrique permettant le suivi des hauteurs d'eau a également été installée en partie haute. Le niveau de l'eau peut parfois remonter de plus de 50 cm alors qu'avant la pose, l'assèchement était total en été.

Les trous correspondants aux carottes prélevées pour analyse ont été réutilisés pour la mise en place de piézomètres (suivi des niveaux de nappe).

Le plan de gestion, initialement prévu pour 2000, a vu son application différé à la période 2006-2011.

La question des indicateurs pour le suivi de site s'est posée, notamment après la mise en place des seuils ; les amphibiens et les odonates ont été retenus. Un suivi de la population de droséras est également effectué. Un inventaire bryologique a été effectué en 2007.

La périphérie du site est fauchée. Un pâturage ovin, y compris sur la tourbière, se pratiquait jadis.

Une partie du site est constituée d'un haut-marais dont le cœur est partiellement boisé. En contexte calcaire, une remontée des eaux alcalines peut poser problème (ennoisement et destruction des sphagnes ombrotrophes). Un principe de non-intervention a donc été validé pour les secteurs boisés.

Il abrite 3 espèces de la Liste rouge nationale, 8 espèces de l'Annexe V de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et une espèce de l'Annexe II, l'Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*), jamais citée en Isère. Cette mousse corticole est une pionnière caractéristique des vieilles forêts qui aurait ici trouvé refuge sur les arbres de cicatrisation du haut-marais lors de la diminution des habitats alentour.

Sur les secteurs de bas-marais, la molinie commence à prendre une place prépondérante ; des secteurs seront donc décapés.